



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 22 décembre 2010

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie Paule Burguin, Gilbert Duval, Mikaël Gombaud, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Excusé :

Jérôme Robin

Pouvoir :

Pascal Ravache donne pouvoir à Thierry Vaillant

Gilbert Duval est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

La séance débute par l'intervention de Monsieur Guillaume RIGAUD du Conseil en Energie Partagé du Pays de Redon, venu exposer aux conseillers le premier bilan énergétique de la commune. Une convention a été signée en 2009 entre le Conseil en Energie Partagé et la commune de Théhillac. Cette étude a été réalisée sur la base des factures d'eau, d'électricité et de gaz de la commune sur la période de 2007 et 2008.

L'analyse faite par Monsieur RIGAUD montre que la consommation électrique a augmenté sur les deux ans pour les bâtiments mais elle est relativement stable pour l'éclairage public. Une optimisation des tarifs peut être envisagée pour la salle de sports avec un abonnement en tarif bleu.

La consommation d'eau a augmenté également mais elle peut s'expliquer par des fuites d'eau intervenues sur les deux ans.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2010

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1) Emprunt pour le financement du complexe socio-éducatif : choix d'un organisme bancaire

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été décidé lors de la dernière séance de conseil, de contracter un emprunt à hauteur de 150 000€ pour financer les travaux de rénovation du complexe socio-éducatif (salle de sports). Trois organismes bancaires ont été interrogés sur des offres de prêt : le Crédit Mutuel, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

La commission finances s'est réunie le 13 décembre dernier pour étudier les offres et le Maire présente au conseil les résultats du travail de la commission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour la proposition du Crédit Agricole pour un emprunt de 150 000 € à taux fixe sur une durée de 15 ans avec un remboursement du capital constant et un déblocage des fonds en plusieurs fois.

2) Rénovation du complexe socio-éducatif : choix de l'entreprise pour le lot n°11 « monte handicapé »

Lors de l'appel d'offre pour la rénovation du complexe sportif, la société LOMA PARC a été retenue pour le lot n°11 « monte handicapé ». Cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire avant le commencement des travaux et de ce fait ne peut pas honorer le marché.

Une consultation a du être lancée auprès des 4 entreprises qui avaient répondu la première fois pour ce lot. Trois d'entre elles ont répondu : Altilife, Etna et Green Distribution. Le Maire informe le conseil du résultat de l'ouverture de plis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise la mieux disante, Green Distribution, pour un montant de 12 400 euros hors taxe.

3) Décision modificative en budget d'investissement : capital des emprunts

En fin d'exercice budgétaire, il apparaît un manque de 2 000 euros en prévisions budgétaires pour le mandatement du capital des emprunts de la commune. Le Maire propose de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	Compte	Intitulé	Montant	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
16	1641	Emprunt en euros	+ 2 000,00	21	2188	Autres	- 2 000,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) Divers

4.1) Complexe sportif

Le Maire présente au conseil municipal, deux devis des entreprises Ryo et Atlantic sol concernant les travaux de rénovation de la salle de sports.

Le premier devis de l'entreprise Ryo d'un montant de 2 298,59 € TTC concerne le remplacement du mitigeur thermostatique et des vannes du chauffe-eau. Le deuxième de l'entreprise Atlantic sols d'un montant de 443,72€ TTC concerne le remplacement du bloc receveur de douche par une douche à l'italienne dans le vestiaire arbitre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les devis proposés.

4.2) Pays de Redon

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Redon (SCOT) a été approuvé lors de l'assemblée générale du Pays de Redon et Vilaine le 14 décembre 2010.

4.3) Vœux 2011

Il est rappelé que les vœux du maire se dérouleront à la salle des Mitaüs **le dimanche 9 janvier 2011 à 11h00.** Tous les habitants de la commune sont cordialement invités.

4.4) Chemin de la Cour

Une précision est apportée concernant le chemin rural n°111 au lieu-dit La Cour sur la commune de Théhillac. Monsieur Le Verger, suite à de récentes acquisitions de terrains de part et d'autre du chemin rural n°111, a informé dans un courrier adressé au Maire, être à présent le propriétaire du chemin face à son château. La réponse faite par la maire à Monsieur Le Verger est que ce chemin appartient à la commune et qu'il est entretenu par celle-ci. Monsieur Le Verger a donc formulé une requête auprès du cadastre de Vannes pour obtenir des précisions sur ce chemin.